



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT

N° : PA 2023- 760

Date :

Mis en ligne le :

31 OCT. 2023

31 OCT. 2023

**Objet : Abrogation de l'arrêté municipal PA 2023-743**

**Lieu : Rue d'Athènes**

**Durée : Du 2 au 7 novembre 2023**

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;  
**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L113-1 ;  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° 03-363 du 30 octobre 2003 relatif à la réglementation sur le bruit, et notamment l'article 9 ;  
**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2023-743 du 25 octobre 2023 portant réglementation de la fermeture de voie dans la rue d'Athènes, du 2 au 7 novembre 2023 ;  
**Considérant** la demande, en date du 25 octobre 2023, de la société GUINTOLI de ne pas procéder à la fermeture de la rue d'Athènes ;

### ARRÊTÉ

#### Article 1

L'arrêté municipal n° PA 2023-743 du 25 octobre 2023 est abrogé.

#### Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille - Direction des Transports,
- Métropole Aix-Marseille - Collecte des déchets.

**Lalia ATTAF**

**Adjointe au Maire**

Déléguée à la gestion des espaces publics,  
Voirie et propreté

